



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING  
Direction des Finances, de la  
Commande Publique,  
des Affaires Juridiques et  
Immobilières  
DFCPAJI\_AR2026\_0158

Délégation de signature à [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 conférant au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux responsables de services communaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu la lettre du 4 août 2020 portant recrutement par mutation de [REDACTED] en qualité de Directeur des Sports, de la Jeunesse et des Territoires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0046 du 31 juillet 2023, portant délégation de signature à Monsieur Nicolas ANSART ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à [REDACTED] Directeur des Sports et de la Vie Associative, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité de fonctionnement, de la Direction des Sports et de la Vie Associative, dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés ;
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes ;
- Les contrats d'accueil des enfants, les factures des dits accueils, les courriers aux familles et aux partenaires des structures municipales de la petite enfance.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, [REDACTED], Directeur des Sports et de la Vie Associative en matière de ressources humaines pour les agents de cette direction, pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET, ...) ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;
- Les visas des comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 3** - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 4** – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

**Article 5** – Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0046 du 31 juillet 2023.

**Article 6** – Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

**Article 7** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 MAI 2026**

**Doriane BECUE**  
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : **12 MAI 2026**

Publié sur le site Internet le : **12 MAI 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_AR2026\_158 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/05/2026

Objet : Arrêté de délégation - [REDACTED]

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 12/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_AR2026\_0158 = Arr\_t\_ de d\_l\_gation = [REDACTED].pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson - +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260512-DAJI\_AR2026\_158-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2026

